

Exercice 2023

CPM a réalisé un rendement dans un environnement de marché volatil de 3,7 %

Au cours de la dernière année de placement volatile, la CPM a réalisé un rendement de 3,7 %. Contrairement à l'année précédente, la large diversification de la fortune avec une forte pondération des placements immobiliers et d'infrastructure ont empêché un résultat encore meilleur. Ce sont surtout les biens immobiliers à l'étranger qui ont subi une correction d'évaluation de 8,3 % (année précédente : +15,3 %) après quelques très bonnes années. L'exercice se clôt sur un excédent de recettes de 932,9 millions de francs suisses.

Au total, les placements ont augmenté de 0,6 milliard de CHF pour atteindre 28,2 milliards de CHF. 32,8 % de cette somme sont des valeurs nominales et 27,5 % et 37,7 % des actions et des placements immobiliers. 2,0 % des actifs sont investis dans l'or.

La hausse durable des taux d'intérêt a permis d'augmenter le taux d'évaluation des engagements de rente de 1,5 % à 2,0 %, ce qui a exercé une influence positive sur le taux de couverture. Il s'élève à 129,4 % à la date de clôture du bilan. La CPM disposera donc également de fonds libres à la fin de l'année 2023.

Les frais administratifs par personne assurée s'élèvent à 100,4 CHF et les frais de gestion de la fortune sont de 35,1 centimes pour 100 CHF de placements. Fin 2023, l'effectif des assurés s'élevait à 80 500 personnes (300 personnes de plus que l'année précédente), dont 29 600 bénéficiaires de rentes.

Grâce à la bonne situation financière, les avoirs des assurés pourront être rémunérés au cours de l'exercice 2024 avec 3,75 % (3,0 % en 2023). Les fonds libres et l'effet spécial dû à l'adaptation du taux d'évaluation des engagements de rente permettent en outre, dans un souci d'égalité de traitement, d'augmenter les rentes en cours de 5,0 % au 1er janvier 2024. Cette amélioration des prestations s'applique à tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants dont la rente débute avant le 1er janvier 2023.

Schlieren, le 8 février 2024

Pour toute question, veuillez-vous adresser à
Christoph Ryter, directeur, christoph.ryter@mpk.ch Tél. 044 436 82 42